

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-027**

EN DATE DU : **07 AVRIL 2025**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle socio-culturelle de Roches, selon convocation le 27/03/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Didier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI, Céline DARVENNE donne pouvoir à Hélène PILAT, Philippe GUETAT donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT.

EXCUSÉ (1) : Monsieur

POIRIER MICHEL

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2024, soit d'appliquer les taux suivants en 2025 :

◆ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5,76 %
◆ Taxe sur le foncier bâti	3,71 %
◆ Taxe sur le foncier non bâti	15,14 %
◆ CFE (Cotis. Foncière des Entreprises)	29,30 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance
Didier THEVENET

